



Initiatives Brettevillaises  
Le Bourg  
50430 BRETTEVILLE SUR AY

# Foul' Ay 2019 - Bretteville sur Ay

FOULEES BRETTEVILLAISES

Dimanche 28 Juillet 2019

## REGLEMENT DE L'EPREUVE

**Article 1 :** Cette course est ouverte aux athlètes licenciés et aux non licenciés

N°	Catégories	Distance (environ)	Départ à
1	Mixte : Cadets, Juniors, Espoirs, Séniors et Masters (catégorie 1, 2, 3, 4 et 5) .	8900m	10h30
2	Mixte : Minimes	3200m	11h40
3	Mixte : Benjamins, Poussins	1500m	11h40
4	Eveil Athlétisme (rassemblement sur la plage, en famille, sans classement)	500m	11h40

- Détail des catégories d'âge avec année de naissance en annexe

### **Article 2 : CLASSEMENT**

- ✚ Classement individuel par catégories pour les courses N°1, N° 2 et N° 3

### **Article 3 : DEROULEMENT DES COURSES**

**1<sup>ère</sup> COURSE** Départ à **10h30** Cadets, Juniors, Espoirs, Séniors et Masters Circuit de 8900m

**Départ sur la plage au pied de la cale – la plage - Charrière du Pilet – VC rue du Rivage – Parking - RD 136 rue de la Mer - A EFFECTUER 1 FOIS –**

**La plage – VC rue du Rivage – Charrière des Aubins – Chemins communaux – VC rue du Rivage – Parking - RD 136 rue de la Mer - A EFFECTUER 2 FOIS. Arrivée PARKING à proximité du chapiteau**

**2<sup>nde</sup> COURSE** Départ à **11h40** Minimes Circuit de 3200m

**Départ sur la plage au pied de la cale – la plage - Charrière du Pilet – VC rue du Rivage – Parking - RD 136 rue de la Mer - A EFFECTUER 2 FOIS – Arrivée PARKING à proximité du chapiteau**

**3<sup>ème</sup> COURSE** Départ à **11h40** Benjamins et Poussins Circuit de 1500m

**Départ sur la plage au pied de la cale – la plage - Charrière du Pilet – VC rue du Rivage – Parking - – Arrivée PARKING à proximité du chapiteau**

### **Article 3 : RECOMPENSES**

- ✚ **Course N°1** Classement scratch 3 premières Femmes et 3 premiers Hommes toutes catégories confondues
  - Récompenses aux premiers de chaque catégorie (sans cumul avec scratch)
- ✚ **Courses N°2 et N°3** : Récompenses aux premiers de chaque catégorie
- ✚ **Course N°4**, sans classement, récompense à tous les participants préalablement inscrits

Les récompenses seront remises à l'issue de l'ensemble des courses aux concurrents présents.

### **Article 4 : VESTIAIRES**

Vestiaires non gardés et à proximité du départ et de l'arrivée sous le chapiteau.

### **Article 5 : PARCOURS**

Affiché à l'entrée du chapiteau, dans le chapiteau au bureau des inscriptions.

## **Article 6 : RAVITAILLEMENT**

✚ 1 poste à l'arrivée et à chaque passage 1500m, 5200m

## **Article 7 : ENGAGEMENTS** ils peuvent être préenregistrés via le site <http://www.normandiecouseapied.com/>

ou adressés avant le 26/07/2019 à :

### **TARIFS :**

**Gratuité** pour celles et ceux nés en 2004 et après, soit pour les Catégories Poussins, Benjamins, Minimes et Ecole d'Athlétisme,

✚ **6€** pour les autres catégories

✚ **8€** sur place

**Guy MANCEL**  
**6 rue Traversière**  
50430 BRETTEVILLE SUR AY  
Tél : 02 33 07 14 25  
[foulay50430@gmail.com](mailto:foulay50430@gmail.com)

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

### **ATTENTION :**

Les engagements sont effectués sous la responsabilité du club qui procède à l'inscription groupée de ses adhérents et atteste avoir procédé aux vérifications nécessaires (licence valide- certificat médical de moins de 1 an à la date de l'épreuve). L'inscription individuelle des mineurs nécessite une autorisation parentale.

### **Pour les inscriptions individuelles le dossard ne sera délivré que sur présentation des documents suivants :**

Le bulletin d'inscription signé et accompagné d'un justificatif médical sous l'une des formes suivantes :

✚ licence FFA valide

✚ **certificat médical de moins de 1 an** précisant impérativement : « non contre indication à la pratique du sport **en compétition** » ou au moins une photocopie.

## **Article 8 : RESPONSABILITE CIVILE :**

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit un Contrat d'Assurance Responsabilité Civile n° 00000010309825 auprès de la MMA. Cependant il est vivement conseillé aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

## **Article 9 : ANNULATION**

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

## **Article 10 : DOSSARDS**

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.

En cas d'accident, le cédant et le reprenneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée. Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée. Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité et l'organisation ne serait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

## **Article 11 : SECURITE ROUTIERE**

La sécurité routière est assurée par des signaleurs bénévoles.

## **Article 12 : ORGANISME DE SECOURS**

Nous avons demandé l'assistance de la Société Nationale de Sauvetage en Mer pour la sécurité des personnes.

## **Article 13 : PHOTOS ET VIDEOS**

Le concurrent autorise les organisateurs ainsi que leurs ayants droits à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître, qui seront prises à l'occasion de sa participation.

## **Article 14 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

## **Article 15 : RESTAURATION : \***

Dans le cadre de la journée du sport nous organiserons une restauration sur place, réservation recommandée.

## Annexe 1

### Les Catégories d'âge 2019

(valable jusqu'au 31 octobre 2019, ces catégories changeront le 1er novembre 2019)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1979 et avant
Seniors	SE	1980 à 1996
Espoirs	ES	1997 à 1999
Juniors	JU	2000 et 2001
Cadets	CA	2002 et 2003
Minimes	MI	2004 et 2005
Benjamins	BE	2006 et 2007
Poussins	PO	2008 et 2009
École d'Athlétisme	EA	2010 à 2012
Baby Athlé	BB	2013 et après

### Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	V1	1979 - 1970
	V2	1969 - 1960
	V3	1959 - 1950
	V4	1949 - 1940
	V5	1939 et avant